

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2025

En l'an 2025, le 12 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Claudine Landes, Maire.

Date de la convocation : 5 Juin 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Chalié Maurice, David Eddy, Delfour Monique, Fouinat Catherine, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude, Plenacoste Alain

Absents excusés : Périé Jean-Michel pouvoir à Claude Pégourié

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Catherine Fouinat est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Préparation des rendez-vous communaux du 18 juin
2. Répartition des charges communes aux locataires
3. Choix du défibrillateur
4. Subventions aux associations
5. Usage des salles communales
6. Questions diverses

1 / Approbation du PV de la séance du 24 Mars 2025

Le compte-rendu de la séance du 24 Mars est adopté à l'unanimité.

2 / Préparation des rendez-vous communaux du 18 juin

Le président du Grand Figeac effectue la visite de toutes les communes faisant partie de la communauté de communes. À ce titre il sera présent le 18 juin avec une partie de son équipe. : ce sera l'occasion de signaler les satisfactions et difficultés que nous rencontrons.

Les points à aborder : le ramassage des déchets en Vallée du Célé, la suppression de certains conteneurs et la mauvaise installation de ceux qui se trouvent à l'entrée du camping.

Remerciements pour les travaux et l'entretien de la piscine intercommunale dont le déficit seait à 25 174 € pour l'année 2023 et à 21 816 € pour l'année 2024

Panneau piscine intercommunale. Tarifs à afficher clairement

Voirie :

Le Rat : la route se détériore de plus en plus.

Voie Communale n°1 : les murs de soutènement se dégradent du fait d'un nombre croissant de véhicules l'empruntant. Engins agricoles et voitures ont du mal à se croiser et se serrent sur les bas-côtés. Des travaux d'un montant de 50 000 euros sont à prévoir ce qui est très problématique compte tenu des finances de la commune.

3 / Répartition des charges communes aux locataires

Le bâtiment étant terminé et la convention passée avec le département, il est maintenant possible de mettre les appartements en location. Le montant des loyers est fixé à 6,37 euros au mètre carré, ce qui fait un loyer de 191,10 € pour le studio du rez-de-chaussée, 184,73 € pour le studio à l'étage, 433,10 € pour le T3 et 496,86 € pour le T4.

Les locataires bénéficiant de l'APL, celle-ci sera versée directement à la mairie et ils s'acquitteront du solde. A ceci doivent s'ajouter certaines charges à savoir : l'entretien des espaces extérieurs, l'entretien annuel du poste de pompage, l'assurance de la copropriété, la participation à l'éclairage de la cage d'escalier et le ménage des parties communes. Il a été fait appel à monsieur Vincent Teilhard Géomètre, afin qu'il procède notamment à l'état descriptif de division. Ce document sert notamment à établir la proportion pour laquelle chaque logement est impliqué dans le montant des charges.

La commission finances qui s'est réunie le 2 juin a évalué les dépenses suivantes pour une année :

Entretien des espaces extérieurs $6 \times 3 \times 25 = 600$ €

Entretien annuel du poste de pompage : 300 €

Participation à l'éclairage de la cage d'escalier 100 €

Ménage des parties communes 300 €.

Réparties selon les millièmes de copropriété, ces charges se monteraient, par mois, à environ 10 € pour le studio PMR, 40 € pour le T4 par exemple

Il reste à voir à combien s'élèvera la taxe pour enlèvement des ordures ménagères.

4 / Choix du Défibrillateur

La commission finances, réunie le 28 mai, a procédé à l'étude des différents devis reçus et a décidé de retenir l'appareil proposé par la société Life AZ dont les documents ont été fournis aux conseillers municipaux.

La solution de location de l'appareil est préférée à son achat. Le maintien de l'appareil en bon état de fonctionnement est assuré par la société.

La question est de savoir si nous souscrivons annuellement ou pour une durée de cinq ans. Le prix proposé est de 720 € par an ou 2 400 € pour cinq ans en un seul versement. Le prix s'entend TTC.

Vote à l'unanimité pour 5ans

5 / Attribution des subventions

La commissions finances propose l'attribution aux associations suivantes :

L'outil en main

La route du Célé

Le Téléthon

Une demande de Lola Fouinat et Thibaut Rames, étudiants au lycée de la Vinadie, vient de parvenir en mairie concernant un projet de voyage scolaire et est présentée au conseil. Catherine Fouinat quitte la salle.

Il est accordé 50 euros à chaque association. Il sera demandé aux lycéens de venir présenter leur projet à titre éducatif.

6 / Usage des salles communales

Il s'agit de la salle Gaston Malique et de la salle du conseil se trouvant maintenant à la nouvelle Mairie.

L' ALSH ayant des difficultés à trouver une place au niveau des locaux de Brengues, notamment dans la salle des fêtes dont l'usage n'est pas spécifique et oblige les animatrices à tout ranger après chaque journée. La directrice a demandé en SIVU qu'une autre salle ou bâtiment à usage unique soit dédié à l'ALSH. Madame le maire propose de mettre la salle Gaston Malique à leur disposition. Ceci permettant à la structure de laisser ses documents et production en place. Par ailleurs, les enfants en ayant besoin pourraient faire la sieste dans le dortoir de l'école le mercredi.

Il faut ensuite se questionner sur l'usage que nous faisons de la salle de réunion du nouveau bâtiment. Peut-elle être louée ? Pour quel usage ? un lieu d'exposition ? Prêtée aux associations?

Les conseillers ayant des avis divergents, ce point sera à remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

7 / Questions diverses

- Remerciements particuliers à Claude Pégourié, Maurice Chalié et Eddy David pour leur implication dans le nettoyage et l'aménagement du nouveau bâtiment, de ses accès. Grâce à ces élus, une économie substantielle a pu être réalisée.

- Il a été procédé au nettoyage de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment après la cérémonie, ce dimanche. Remerciements à Annie et Sébastien Chalié qui ont aidé Maurice Chalié, Eddy David et Claudine Landes.

- Remerciements à Jean-Marie Raffy qui a prêté et aidé à mettre en place son estrade et sa sono.

- Une maman demande à pouvoir louer une salle à la mairie afin d'y travailler deux ou trois matinées par semaine pendant que sa fille sera scolarisée à l'école de Saint-Sulpice. Le conseil accepte cette demande et propose une participation de 10 euros par demi-journée.

- Les dates de fauchage et de débroussaillage doivent être fixées à l'entreprise : Thibaut Lafon se mettra en contact avec l'entrepreneur.

- Il est nécessaire de faire faire des exemplaires supplémentaires de certaines clés du bâtiment : Catherine Fouinat s'en charge.

- Camping : la peinture des sanitaires devait être refaite en début de semaine toutefois l'artisan n'a pu exécuter son travail : de nombreux objets laissés par les gérants encombraient l'espace (photos à l'appui).

- La Commission finances se réunira le 19/06 à 15h pour étude du bail type qui sera fourni aux locataires des nouveaux appartements.

- Conseil d'école : l'enseignante signale que la serrure du portail fonctionne difficilement, demande des rideaux thermiques ignifugés, des couvertures de survie. Claudine Landes signale que les extincteurs ont été changés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45